



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 19 septembre 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

**Étaient présents :** Madame Valérie PETIT, Madame Naïma BENBRAHIM, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Serge RAGO, Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Madame Aurélie DUTAILLY, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Mariane VETU.

Monsieur Mustapha HABBOUR qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY  
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Madame Valérie PETIT  
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE  
Madame Aurore FERNANDEZ qui donner procuration à Marianne VETU  
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX  
Madame KACZMAREK, absente excusée

**Le nombre de présents est de 20, le nombre de votants 25 dont 5 procurations**

Madame Naïma BENBRAHIM est nommée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire : Le quorum est atteint, on va pouvoir commencer la séance. Je propose comme secrétaire de séance Madame BENBRAHIM, pas d'objection ? Merci.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET**

Madame le Maire : Y a-t-il des interventions ? Des remarques ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à la majorité (19 pour – 6 abstentions)

Je vous remercie.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Madame le Maire : Concernant les décisions, j'ai pris les décisions depuis le mois de juillet, donc des contrats de prestations pour un dossier de déclaration d'utilité publique , le contrat de prestations pour une procédure de bien sans maître, signature du marché pour la fourniture de repas dans le cadre de la restauration scolaire, contrat pour estimation d'un bien avec l'étude de Maître DARTOIS, Recours

à un huissier l'ASTP BOURDON pour un constat, convention de bénévolat pour les ateliers d'initiation à l'informatique, des mises à disposition de salles pour des associations ou des particuliers. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant ces décisions ?

Monsieur CAUX : Oui, Madame le Maire, pour la procédure de bien sans maître, c'est pour quel logement ?

Madame le Maire : Ce n'est pas pour un logement, c'est pour le terrain qui se trouve rue de Tournai. Le terrain qui se trouve rue de Tournai, quand vous entrez dans la rue de Tournai sur votre droite.

Monsieur CAUX : Et pourquoi passer par la société URBICOM parce que c'est une procédure qui peut être faite en interne ?

Madame le Maire : Il y a d'autres, si je peux me permettre, d'autres procédures avec URBICOM donc on est passé directement par eux.

Monsieur CAUX : Payer 920 €.....

Madame le Maire : Oui mais c'est ce qu'on a souhaité faire. Pour qu'ils puissent rechercher s'il n'y avait pas des héritiers ou autres, comme le terrain ça fait plus de trente ans en fait.

Monsieur CAUX : Justement pour les procédures de biens sans maître, ..... par la mairie, on passe directement par le notaire donc avec tous ces frais-là aussi vu qu'à la base de toute façon vous passerez par l'office notarial donc qui vous sera refacturé par URBICOM, donc c'est des frais en plus pour la commune.

Madame le Maire : Ce n'est pas des frais en plus, c'est des frais en moins, on est sûrs de ce qu'on fait ..... ce n'est pas que je dis qu'on est pas sûrs de ce qu'on fait mais au moins si on a une procédure qu'on aurait oubliée, au moins là c'est fait, comme je dis, dans les règles. Merci. Oui, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, pour la décision n°24-080 , contrat justement avec la société URBICOM, on a un dossier de déclaration d'utilité publique pour un montant de 6 960 €, Il s'agit de quel dossier par rapport à une déclaration d'utilité publique ?

Madame le Maire : Le terrain, Mme MARIINI me dira si je me trompe, c'est le terrain concernant le terrain derrière l'école Méresse pour la résidence Sénios.

Monsieur DORNE : C'est un projet aussi que vous installez ?

Madame le Maire : Ce n'est pas un projet, on en parle depuis un moment de la résidence sénior, c'est parce que le terrain, l'indivision, on est obligé de passer par cette prestation pour pouvoir, si je peux me permettre, racheter ce terrain.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : D'autres demandes concernant la décision ?

Monsieur CAUX : Oui, la décision n°97 « désignation d'une étude notariale pour un bien immobilier 6, impasse Pantigny ». Quel bien ?

Madame le Maire : C'est pour la chapelle polonaise, l'ex-chapelle polonaise, donc on a fait un constat d'huissier, voilà, cette chapelle polonaise.

Monsieur CAUX : Pour acheter ?

Madame le Maire : Non, c'est pour voir au niveau du prix justement, parce qu'en fait les domaines ne pouvaient pas venir donc en fait on a fait appel à un notaire pour qu'il puisse constater sur place au niveau du prix.

Monsieur CAUX : Pour acheter, sinon quel intérêt de faire venir un notaire ?

Madame le Maire : Non mais on y réfléchit, oui. Parce que bon, on avait d'autres demandes mais au niveau sécurité des enfants, on y réfléchit au niveau des élus.

Monsieur CAUX : Et enfin, la dernière, la 103 « contrat de location pour 3 copieurs avec la société OSDJ » ; on en est où avec l'ancien prestataire, il y a un litige ?

Madame le Maire : On est toujours en litige, Monsieur, avec Solution 62 on est toujours en litige. Ce n'est toujours pas passé donc on est toujours en litige, donc là les 3 copieurs c'est pour les 3 écoles. Ils arrivent vendredi, je crois, oui vendredi. Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je voudrais revenir par rapport au terrain rue de Tournai.

Madame le Maire : Oui ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup, est-ce qu'il y a une date limite de recherche d'héritiers, justement ?

Madame le Maire : Ça fait plus de trente ans, donc une date limite, non, normalement il fallait attendre les trente ans donc ça a été mis je ne sais plus quelle année, voilà c'est ça, je crois que c'était en début d'année 2024, c'est pour ça qu'on a fait appel à la société URBICOM à ce sujet.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et après, justement, à partir du moment où vous les avez contactés pour qu'ils prennent le dossier en charge, ils ont combien de temps ?

Madame le Maire : Non, après ils font un retour et je passe une délibération à ce sujet pour récupérer le terrain. D'autres demandes d'interventions concernant les décisions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Donc des votes contraires ? Des abstentions ? Vous ne prenez pas part au vote, je suppose ?

Voté à la majorité : 19 pour, 6 élus ne prennent pas part au vote.

#### **DELIBERATION N°1 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024**

Madame le Maire : Donc ça concerne une décision modificative, donc c'est les dépenses du chapitre 11 « charges à caractère général », qu'on prend au chapitre 12 « charges de personnel », pour 33 930 € donc sur les terrains 21 300 € et 12 630 € concernant les autres bâtiments. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à la majorité : 19 pour – 6 contre

**DELIBERATION N°2 : SUBVENTION FONDS PAP PAR LA CAHC POUR LES RUES JAURES ET LAMENDIN**

Madame le Maire : Concernant les fonds PAP donc plan d'accompagnement des projets, pardon, par la CAHC pour les rues Jaurès et Lamendin ; Donc c'est des subventions complémentaires de 26 481,50 € dans la tranche intercommunale sachant que l'on a déjà passé une délibération en mars 2023 de 44 074 €. On a également une tranche supplémentaire de 16 793 € et, donc là ça concerne la rue Lamendin et Jaurès concernant la MOU donc le montant total alloué du fonds PAP s'élève à 87 348,50 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°3 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'HENIN-BEAUMONT POUR L'OCCUPATION PAR LE CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE D'UNE PARTIE DU 2<sup>ème</sup> ETAGE DE GINO SANNA – REGULARISATION DU LOYER**

Madame le Maire : Concernant cette délibération, c'est au niveau du CMP, par rapport au centre hospitalier, c'est pour l'occupation par le CMP, c'est ce que je vous disais, au niveau du 2<sup>ème</sup> étage, c'est une régularisation de loyer, le montant forfaitaire s'élève à 9 990 €, donc c'est sur la période de juillet 2022 au 31 décembre 2024, ce montant équivaut à 9 990 €, ce qui correspond à dix trimestres. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°4a : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE EN ACCUEILS DE LOISIRS, SITUATIONS PARTICULIERES : DEPART AU COLLEGE**

Madame le Maire : Donc là c'est des délibérations qu'on passe assez régulièrement, c'est quand, admettons, des enfants soit déménagent, soit sont partis au collège ou autre, c'est des frais de remboursement suite à un déménagement ou des frais de garderie, excusez-moi, des frais de garderie pour départ au collège, donc il y a une somme de 60 € pour des avoirs de centres de loisirs non-utilisés, une somme pour un avoir du centre de loisirs non-utilisé de 8 € et des avoirs de garderie non-utilisés pour un montant global de 56,60 €, une somme de 34,50 € pour des avoirs de garderie non-utilisés et remboursement de 21 €, pareil, pour des avoirs non-utilisés suite à un déménagement. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote concernant le a) remboursement suite au départ au collège de l'enfant. Des abstentions ? Des votes contraires ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°4b : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE EN ACCUEILS DE LOISIRS, SITUATIONS PARTICULIERES : DEMENAGEMENT**

Madame le Maire : Concernant le remboursement suite à déménagement, des abstentions ? Des votes contraires ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°5 : AVENANT AU MARCHE D'EXPLOITATION DES BATIMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SOCIETE IDEX**

Madame le Maire : Donc cette délibération concerne l'avenant du marché d'exploitation des bâtiments thermiques des bâtiments communaux par la société IDEX, on a prolongé le poste P2 pour le chauffage jusqu'au 31 décembre 2024 pour un montant de 3 377,07 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°6 : FDE ENCAISSEMENT DES AVANCES DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS**

Madame le Maire : Là pareil, une délibération concernant la FDE, l'encaissement des avances de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS, donc il y a différents montants : 89 € pour 2021, 92 € pour 2022, 99 € pour 2023 et 202 € pour 2024. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°7 : ACQUISITION PAR MONSIEUR KOSTKA ET MADAME DELARRE DE LA PARCELLE AD 811**

**a) Déclassement**

Madame le Maire : Donc c'est une acquisition par Monsieur KOSTKA et Madame DELARRE de la parcelle AD 811. C'est une parcelle qui se trouve rue Paul Leroy. C'est pour déclasser la parcelle et l'acquisition de la parcelle à hauteur de 13 500 € pour une superficie de 305 m<sup>2</sup>, c'est sous réserve après l'arpentage. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Ah oui, je vais reprendre, déjà pour la délibération du déclassement de la parcelle, des votes contraires, des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**b) Acquisition**

Concernant l'acquisition de la parcelle AD 811, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°8 : AVIS SUR LA CESSION D'UN LOGEMENT SOCIAL PAR MAISONS ET CITES**

Madame le Maire : Ça concerne le 41, rue La Fontaine à Evin-Malmaison, qui est mis en vente. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire : Donc on va passer aux questions diverses. Concernant le plan Climat Air Energie Territorial, donc c'est l'outil de planification pour aborder la programmation Air Energie, Document établi par la CAHC pour 2024-2030, donc atténuer le changement climatique améliorer l'efficacité énergétique pour favoriser la biodiversité. Il y a une méthodologie, c'est un projet en cours, ça concerne surtout les enjeux diagnostiques et stratégiques et il y a également des plans d'action sur ce Plan Climat Air Energie Territorial. Vous pouvez le consulter sur le site de l'Agglomération, pour votre information.

Vous avez pu constater qu'il y a des travaux en cours avec une déviation rue Bizet et rue Zola.

Monsieur HAGE : Oui, donc rue bizet, effectivement rue Bizet et rue Zola il y a des travaux qui ont démarré depuis lundi, c'est des travaux d'enfouissement des réseaux ..... c'est tout ce qui est fibre etc, donc ça s'est déroulé depuis déjà le 23, c'est-à-dire lundi, sur la rue Bizet on en a jusque fin d'année, c'est un gros travail, et en plus le tapis d'enrobé va être refait. Oui, il y a une prise en charge, c'est la commune qui prend en charge le tapis d'enrobé à hauteur de 37 000 €.

Madame le Maire : Rue Zola, oui, c'est le même principe que la rue Bizet, c'est toute la rue Zola, et là ils vont attaquer, si je peux me permettre, juste derrière les appartements, les HLM, ils vont refaire le parking parce que ce n'est toujours pas rétrocedé non plus à la commune, donc ils vont refaire les travaux au niveau de l'Agglomération, mais sachez que la SIA en fait va faire tous ces travaux au niveau du parking et même au niveau de l'enrobé, et puis des parkings supplémentaires et une allée centrale au niveau de ces parkings pour avoir accès aux PMR et également au niveau des riverains. Donc ça, ça a été vu, donc du coup, au niveau de la SIA, comme la rue Georges Bizet, là ça n'a pas été rétrocedé mais on a un accord de principe avec Maisons et Cités et l'Agglomération pour pouvoir faire ces travaux, sachant que la rétrocession risque d'être faite fin d'année et qu'on n'a pas tous les éléments de Maisons et Cités ou début d'année prochaine. C'est ce qu'on a à la date d'aujourd'hui.

Donc concernant les questions du groupe Agir Ensemble concernant sécurité, jeunesse, communication, fêtes et cérémonies, propreté et environnement, travaux, associations, commerces. Je vais laisser la parole pour la sécurité à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors pour la sécurité, question n°1, vous m'interpellez sur le trottoir face au 192 rue Emile Basly, il y a de la végétation, donc situation connue, identifiée, on est venus sur place, il s'avère qu'en fait c'est sur le terrain fosse 8, c'est pas sur le terrain des habitants de la grande maison, donc le terrain de la fosse 8 est toujours pour l'instant la propriété de l'EPF et c'est à eux d'entretenir donc on les a relancé sur ce sujet dès qu'on a été mis au courant de phénomène. Ils vont intervenir incessamment sous peu.

Monsieur CAUX : Grégory, si je peux me permettre, ce n'est pas plutôt le problème du terrain la végétation sur la photo elle est carrément sur le trottoir

Monsieur HAGE : En fait, cette végétation est bien sur le terrain de la fosse 8, elle passe sous les palissades ; par souci d'économie de travail de nos agents, parce qu'on en a déjà fait une partie en juin mais bon, là ça devient un peu trop problématique et il faut aussi mettre le propriétaire du terrain devant ses responsabilités.

Question n°2, question des véhicules qui stationnent à cheval sur la rue Jean Jaurès et réduisent considérablement le passage. On a identifié aussi ce problème, on a fait un courrier à un administré qui nous a fait aussi une réponse, il y a d'autres problématiques dans cette rue, voilà, ça va se solutionner.

On va pouvoir répondre aux question n°3 et 7 en même temps, suite à la déviation des travaux du pont de Courcelles, avec les panneaux de rétrécissement qui ont été abîmés, la chaussée aussi qui a souffert, pendant deux mois, du passage intensif des camions, on a comptabilisé plus de 1 000 camions par jour sur la commune. Donc on a remarqué tout ça, ne vous inquiétez pas, on était sur le terrain, on a contacté à plusieurs reprises, et on a pris beaucoup de rendez-vous et fait le nécessaire avec le Département pendant la déviation, parce qu'il y a eu de gros problèmes de camions qui s'introduisaient dans les rues alors que c'était interdit, qui ont dégradé. Depuis début septembre on essaie d'avoir rendez-vous avec le service du département, avec des gens qui étaient en congés etc, j'ai réussi à avoir un rendez-vous vendredi. Donc vendredi il y a un constat des lieux, déjà, demain Monsieur DELELIS des services techniques doit faire un repérage à la bombe des éléments qui sont problématiques et vendredi on fera constater tout ça au service du Département en la personne de Monsieur LEMILLE pour pouvoir faire une prise en charge de toutes les reprises de dégradations.

La voiture épave rue Basly, question n°4, effectivement, au croisement de la rue Basly et de la rue du Ruisseau, ça a été identifié et le nécessaire est en cours.

Concernant la vitesse sur la pénétrante, limitée à 70km/h, on l'a déjà beaucoup de fois évoqué en Conseil Municipal, on connaît très bien cette problématique néanmoins cette départementale, elle porte bien son nom, elle appartient au Département, donc voilà, on a à multiples reprises avancé ce problème aux responsables du Département mais je vais en profiter vendredi comme je vais les voir pour leur en faire part, et s'il faut on va leur refaire un mail, un écrit là-dessus.

Le trottoir de la rue Anne Frank, effectivement il y a un bout de trottoir quoi manque au niveau du lotissement de la rue Anne Frank, on y est allés récemment, on est allés sur place, on a identifié le problème, on a des devis qui sont en cours, donc ça suit son cours, il y a eu consultation d'entreprises etc, ça prend toujours un petit peu de temps mais quand on se sera mis d'accord sur un prix, il faudra trouver le créneau pour aller le faire.

Je vais répondre aux questions n°8 et 12 concernant la vidéosurveillance et les rodéos sur le terril. Effectivement la vidéosurveillance au niveau du terril pose problème, on a des problèmes d'amenée d'énergie, d'électricité, on a des problèmes d'embuches dans ce projet. Monsieur DELELIS est sur le front, on a recontacté des sociétés spécialisées pour trouver des solutions, voilà, ce n'est pas si simple qu'on peut le croire. Concernant les rodéos, nous on les constate, moi en premier puisque j'habite

aussi derrière le terril, donc forcément tout le monde déplore ça, néanmoins on va prendre de nouvelles dispositions, on a installé une barrière à la cité des Victoires, il y a des piliers aussi qui vont être remis rue Saint Exupéry et la signalisation a été encore une fois remise en état parce que ça ne plaît pas trop donc elle est régulièrement détériorée mais néanmoins à chaque fois, on essaie de faire pour enrayer ce phénomène, j'appelle quand même à chaque fois et je le ferai le premier la prochaine fois que j'entends des rodéos, de prévenir les forces de police.

Vous nous questionnez sur un audit de la société AQUASTAR, alors j'avoue n'avoir pas trop compris la question parce que la société AQUASTAR, c'est notre prestataire d'informatique. Alors il vient régulièrement effectivement, il nous fait des télé-rapports d'interventions mais de là à faire un audit, c'est quelque chose d'un peu plus costaud mais y a rien qui est en cours.

« Suite à l'incendie, qu'en est-il du parc informatique ? » Alors effectivement l'incendie a endommagé une partie de notre matériel informatique et il y a des ordinateurs qui sont partis pour essayer de les réparer, de les sauver, mais malheureusement l'incendie ce n'est pas que le feu, c'est la fumée, les suies Dans le cadre de l'expertise et de l'indemnisation de l'assurance, il y aura une prise en charge qui sera faite par l'assurance pour le mobilier, les travaux, et aussi le matériel informatique. Et comme je le disais tout à l'heure, il y a déjà quelques années qu'on contractualisait le contrat de maintenance avec la société AQUASTAR dont d'ailleurs, on peut saluer aussi leur réactivité pour la gestion de l'incendie parce qu'ils ont été là dès le vendredi, comme l'électricien et le couvreur.

La fenêtre de l'école Dolto, effectivement, on en a déjà parlé lors d'un Conseil Municipal, vous avez eu une réponse, mais je vais vous la redonner, effectivement on déplore cet incident, ce n'est pas fait exprès, c'est un accident. Néanmoins quelques semaines avant il y avait eu une commission de sécurité qui était passée, dans laquelle on teste aussi les portes, les fenêtres, et en plus c'est des fenêtres à soufflets ; donc tout cela ça a été testé donc personne ne pouvait prévoir cet incident, néanmoins on se rassure du fait qu'il n'y a pas eu de blessé, que c'est juste du matériel. Les devis ont été faits, les réparations auront lieu prochainement.

Madame LEFEBVRE : Concernant les APC et leur fonctionnement, il n'est pas envisagé de changement car à notre connaissance il n'y a pas d'harmonisation entre les établissements scolaires ; vu le peu d'enfants concernés, j'invite les familles à contacter directement la mairie.

Madame le Maire : Donc vous nous interpellez concernant le site internet, donc celui-ci est en cours, comme vous le savez le contrat a été passé avec la société CROQUANTE, je l'avais dit également, si je ne me trompe pas, à un Conseil, je ne sais plus lequel mail il est toujours en cours.

Vous m'interpellez personnellement sur le Facebook d'un administré en l'occurrence mon mari, il s'avère que je déplore ces échanges qui se développent sur les réseaux sociaux, qui ont pour but, si vous me le permettez, d'affirmer des contre-vérités d'invectiver, voire d'insulter, je peux vous lister les propos malveillants ou insultants à mon égard ou à l'encontre des élus en poste. D'ailleurs que ce soit sur des réseaux privés ou sur le Facebook de la commune, qui va d'ailleurs faire l'objet d'un rappel afin d'éviter ce type de dérive, des commentaires qui n'ont aucun lien avec le sujet ou l'information transmise seront supprimés. De même, sur la page de votre groupe ou encore vos publications, les propos injurieux ou diffamatoires sont nombreux ; je me rappelle à ce sujet vous avoir écrit dès 2021 afin de vous demander le retrait de tel ou tel propos, donc oui, ayons une vigilance collective.

Monsieur CAUX : Ce n'était pas la question, Madame le Maire. La question, on n'est pas sur des propos diffamatoires, on est carrément sur des menaces aussi, là, je veux dire.

Madame le Maire : Oui, Monsieur CAUX, Monsieur CAUX vous avez raison, je suis partie cinq semaines comme vous l'avez écrit, voilà, j'ai pris des vacances, je vous remercie, je le dis encore ici parce que ça, je remercie les élus d'avoir pris conscience de mon repos, si je peux me permettre, d'avoir assumé l'incendie qui s'est fait au niveau de la mairie, et d'avoir assuré mon absence, même si je réponds à mes mails et mes appels téléphoniques même quand je suis en vacances. En tout cas je voulais vous

remercier, je vous l'ai dit, quand on s'est rencontrés quand on est revenus de vacances mais je voulais vous remercier. Mes propos, hors contexte...

Hors-contexte

Monsieur CAUX, je vais retrouver, quand on m'appelle la p\*\*\* ou la c\*\*\*\*\*, d'accord, et on en reparlera. Merci. Madame BENBRAHIM. Ou la moins que rien, ou j'en passe.

Monsieur CAUX : Votre réponse, c'est tout ?

Madame le Maire : Non non, je viens de vous le dire, ayons une vigilance collective, Monsieur CAUX. Moi je ne vais pas sur votre page, et heureusement. Mais par contre on me transmet les éléments.

Monsieur CAUX : C'est comme si vous y alliez, alors.

Madame le Maire : Non non, on me les envoie, Monsieur CAUX, je n'y vais pas, sur votre page. Parce que tout ce que vous écrivez, c'est du mensonge, même vos tracts c'est du mensonge. Allez-y, Madame BENBRAHIM.

Monsieur CAUX : Ah bon ?

Madame le Maire : Oui, Monsieur CAUX. Madame BENBRAHIM ?

Monsieur CAUX : Faites un tract pour contredire ce qu'on dit dans nos tracts, Madame le Maire.

Madame le Maire : Non, Monsieur CAUX, j'écoute, c'est collégial, on reste sur ce qu'on a décidé depuis 2020 et je reste dans la même longueur, même si j'en prend plein j'ai un large dos mais tous ceux qui sont là autour de la table, ils sont informés, on en parle entre nous. On en reparlera plus tard, maintenant c'est bon, ça va être noté, il n'y a pas de problème. Madame BENBRAHIM, allez-y.

Monsieur CAUX : Aucun problème, Madame le Maire.

Madame le Maire : Allez-, Madame BENBRAHIM, s'il vous plaît. Monsieur CAUX, merci.

Madame BENBRAHIM : Alors, vous demandez des nouvelles décorations de Noël. Non mais vous demandez, par rapport à la question que vous demandez c'est des décorations de Noël mais par rapport

Monsieur CAUX : Les illuminations.

Madame BENBRAHIM : Pour l'instant il n'est pas prévu de nouvelles décorations de Noël.

Madame le Maire : Concernant la propreté et l'environnement, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Merci, Madame le Maire. Vous évoquez l'aménagement du lotissement Edith Piaf. Les travaux sont en cours, il revient au lotisseur de les réaliser, conformément aux dispositions du permis d'aménager. Il faut signaler que tous les terrains ne sont pas vendus, et tant que le lotisseur n'attaque pas la chaussée, l'espace vert ne sera pas fait.

Vous évoquez à nouveau l'entretien des espaces verts au cimetière. Je vous rappelle à nouveau que l'entretien de la quasi-totalité des espaces verts a été délégué à la Vie Active. L'entretien du cimetière est géré en régie, il n'est pas prévu de changer. Je ne rentrerai pas dans la polémique des photos diffusées qui sont une vision partielle ; m'étant rendu avec Madame le Maire sur place à plusieurs

reprises, l'état de notre cimetière, vu la situation, du non-emploi des produits phyto et des conditions météorologiques, il n'est pas si déplorable que cela ; contrairement à d'autres villes, des administrés ont eu la gentillesse de nous le faire remarquer. Sachez que des moyens humains et matériels déployés pour l'entretien du cimetière, nous déplorons la multiplication des tombes non-entretenues et des procédures pour état d'abandon vont être engagées. Je vous signale que, malheureusement, ça coûte une fortune de reprendre une concession. ....

Vous évoquez la revégétalisation de quatre emplacements sur le perron de l'église, des propositions sont en cours, ou encore la stèle des mineurs, ou les bacs à fleurs rue Jean Jaurès et rue Lamendin sont régulièrement tondus. Il n'est pas prévu une revégétalisation particulière.

Vous évoquez l'entretien que vous jugez insuffisant. Il s'agit de votre point de vue, bien sûr, sachant que, comme le stipule le règlement, il vous appartient de formuler des questions et d'éviter des affirmations notamment trop exclamatives.

Toujours sur l'entretien, vous nous interrogez sur le matériel mis à disposition du personnel. Cela est géré, nous déplorons parfois quelques pannes ou des casses auxquelles nous faisons face avec le personnel. Sachez qu'une commande de petit matériel pour les espaces verts a été faite il y a quelques semaines.

Vous évoquez encore la présence de mauvaises herbes rue du Ruisseau, nous en prenons note.

Vous évoquez la présence de containers de collecte des déchets en dehors des jours de collecte, situation que nous déplorons. Comme vous avez pu le constater, un rappel a été fait et effectué dans le dernier Evin Mag en mai 2024. J'en ai terminé.

Madame le Maire : La question n°10 ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : « Les administrés nous signalent des épaves de voitures qui restent stationnées sur les trottoirs. Que pouvez-vous faire ? » Pour le stationnement des véhicules, les autorités compétentes sont saisies. Nous demandons régulièrement à la police de passer pour verbaliser, le cas échéant.

Madame le Maire : Monsieur HAGE ?

Monsieur HAGE : Pour les travaux, effectivement question n°1, il y a la persienne au centre Gino Sanna qui ne s'ouvre plus, on a eu des problèmes avec l'entreprise, on les a maintes et maintes fois appelés, ils sont venus, ils n'ont pas réussi, là il y a eu ..... pour qu'ils puissent intervenir, sinon on sera obligés de faire intervenir quelqu'un d'autre à leur place. Néanmoins on a eu d'autres sujets traités et on espère que ça sera rétabli

Alors, concernant l'incendie, votre question m'a un peu interpellé parce que je ne sais pas si vous êtes au courant de tout ce qui a été dégradé, aujourd'hui je suis heureux qu'on puisse tous être assis autour de cette table parce que si les pompiers n'avaient pas été là, si le feu n'avait pas été géré comme ils l'ont fait, aujourd'hui on ne serait pas assis autour de cette table.

Monsieur CAUX : On a la cause de l'incendie ?

Monsieur HAGE : C'est une surchauffe suite à la chaleur, une surchauffe électrique. Vous savez bien que c'est très conséquent, aujourd'hui cet étage-là a été nettoyé sauf que ça prend sur R+1, le R+2 on a eu des suies, les fumées, le plancher du bureau de l'urbanisme, sa structure a été complètement dégradée donc il y a des gros travaux de reprise, ce n'est pas une mince affaire, donc j'espère qu'ils vont passer avant le nettoyage, il y a un gros nettoyage qui est un nettoyage particulier, ce n'est pas une petite entreprise de nettoyage qui vient, c'est une entreprise spécialisée, ça dure déjà depuis plus de trois semaines, sachez qu'ici, vous êtes assis, vous avez les coudes sur la table, il y avait une suie qu'on ne pouvait même pas enlever tellement c'était collé, en fait parce qu'une suie, c'est collant, ça ne se nettoie pas comme ça. Il y a une dernière campagne de nettoyage qui va se faire la semaine prochaine, dans l'ancien bureau de Mathilde du service urbanisme, où pour l'instant, ce qui a été le

plus incendié n'a été nettoyé, d'où les problèmes d'odeurs dues au feu aujourd'hui, je pense que tout le monde l'a constaté en rentrant, donc voilà, ce n'est pas une mince affaire. D'ailleurs je remercie quand même les pompiers qui sont venus très très rapidement suite à l'appel d'un administré, je remercie les services techniques, les agents qui étaient là ce jour-là, c'est traumatisant un incendie, on se sent impuissant parce qu'il n'y a que les pompiers qui peuvent travailler, les entreprises qui sont intervenues de toute urgence le vendredi après-midi pour déraccorder toutes les installations électriques, parce qu'il faut savoir que quand il y a un incendie comme ça, ENEDIS coupe le courant. Donc plus de courant, ça veut dire plus de travail, plus de travail ça veut dire délocaliser les agents dans une autre partie d'un bâtiment communal, ce qu'on a du faire quand même ponctuellement, mais je salue quand même la réactivité de tous, parce que trois jours après l'incendie, je pense que ça relève presque de l'exploit, mais je félicite les agents, et tout le monde, on a quand même réussi à regagner les locaux de la mairie et remettre en route le service public. Je remercie aussi les élus qui étaient en route toute la nuit pour gérer tout ça. Donc l'expert va passer après le nettoyage, on a néanmoins, avec les entreprises et les services techniques, lancé une campagne, notamment de chiffrage, ça commence à chiffrer beaucoup, on est au-delà des 150 000 € de travaux, donc on proposera nos devis à l'expert et puis c'est lui qui prendra sa décision en fonction de l'état après nettoyage, de la vétusté etc... Il y a quand même pas mal de choses à prendre en compte.

Monsieur CAUX : Il y a une prise en charge de l'assurance ?

Monsieur HAGE : Bien sûr, bien sûr qu'il y a une prise en charge de l'assurance. La mairie est assurée, l'expert est déjà passé, donc il n'y a aucun problème et ce n'est pas lié au passage de la commission de sécurité, voilà c'est une procédure normale, par exemple, la maison qui a été incendiée rue Paul Leroy il y a plus d'un an, c'est toujours en cours. Nous, aujourd'hui pour que ça soit fait, on voudrait que les travaux démarrent très vite, ça va commencer, je pense, début octobre, et puis on mettra les bouchées doubles pour y arriver donc voilà. Excusez-moi, je parle beaucoup ce soir.

Donc les rues Bizet et Zola, on en a déjà parlé tout à l'heure, donc effectivement la rue Bizet qui va être prise au niveau des NTIC et de l'enfouissement des réseaux, éclairage public etc. Le tapis d'enrobé qui va être pris en charge par la commune ; rue Zola, où il y a la rétrocession qui sera faite après les travaux qui seront pris en charge par la SIA et la mairie au niveau des routes, comme Madame le Maire a pu le dire tout à l'heure, il y a des parkings qui vont être refaits, des trottoirs, l'amélioration des accès pour les PMR et puis comme ça on récupèrera aussi au niveau des HLM un endroit qui sera refait, quasiment le même que la rétrocession. Donc effectivement ça prend du temps. Donc rue Bizet, c'est vrai que des déviations un peu plus, mais bon, voilà, ça va prendre jusque fin décembre au moins pour la rue Bizet.

Concernant les panneaux de signalisation qui sont vétustes, effectivement, on constate aussi néanmoins quand un panneau est posé sur la route départementale, c'est au Département de remettre en état. Donc ça fait partie des questions, des demandes qu'on va faire auprès de Monsieur LEMILLE ce vendredi.

Concernant l'amélioration du milieu urbain, effectivement il y a eu de la casse... potelets qui ont été arrachés par des camions ..... du mobilier qui a été aussi endommagé ; il y a aussi des gens qui font des délits de fuite et qui rentrent dans les poteaux avec leurs voitures donc il y a des procédures judiciaires aussi qui sont en cours. Tout ça, ne pensez pas que ça tombe à l'eau, qu'on laisse couler. Il y a des procédures d'assurance, des procédures judiciaires, des procédures avec les services de l'Etat et du Département, donc ça ne se fait pas comme ça du jour au lendemain, mais sachez que nous, on est au front, vous pouvez compter sur nous pour embêter qui de droit.

Alors, le Django, le Django effectivement, l'acquisition définitive a eu lieu le 29 juillet 2023, donc bon, effectivement, ça prend du temps, néanmoins on n'a pas rien fait, on a fait visiter les architectes, ils sont venus, il y a des propositions d'architectes qui sont en route, on a aussi, bien entendu, On a essayé

de trouver des financements pour les études, déjà, parce que c'est un gros montant aussi de maîtrise d'œuvre. On est en train de tomber d'accord sur des candidats et on validera, je pense, si ce n'est pas fin d'année, ça sera tout début d'année prochaine avec un maître d'œuvre pour nous faire le projet définitif qu'on vous proposera d'ici les prochains Conseils Municipaux de l'année prochaine.

Monsieur CAUX : Ce qui est un peu embêtant c'est qu'on va arriver sur le début d'année prochaine c'est sur le calendrier, dans six mois on vote le dernier budget de ce mandat-ci donc c'est un projet qui ne va pas sortir de terre en trois mois, on le sait très bien vu l'ampleur des travaux. Donc c'est un peu fort, « un peu fort » ce n'est peut-être pas le mot, d'engager une procédure qui va engager peut-être une nouvelle mandature et une autre équipe, je veux dire, sur un projet.

Monsieur HAGE : On espère que l'autre l'équipe prolongera notre vision, voilà.

Concernant le béguinage, effectivement c'est un projet d'envergure ; ce qui nous gêne sur le béguinage c'est toute la partie d'expropriation, encore une fois prend du temps avec les héritiers, des notaires, donc voilà c'est des courriers, des injonctions, des aller-retours de courriers recommandés, malheureusement. On sera d'autant plus heureux quand ça sera acheté officiellement.

Les arrêts de bus, vous nous demandez si on pourrait mettre des mini arrêts de bus. Sachez que les arrêts de bus, ce n'est pas géré par la commune, c'est le syndicat mixte de l'Artois qui a, Artois Mobilité, qui est en charge de tout ça, d'ailleurs il y en a quelques-uns qui ont été remis en place et rénovés, je pense cette année, ou l'année dernière, je ne sais plus, l'année dernière, c'est aussi coûteux pour eux, néanmoins on ne manquera pas de leur faire la demande, on leur fera part des demandes des administrés, à Artois Mobilité, s'ils décident, qu'éventuellement c'est faisable, je pense qu'ils prendront ça en charge mais je ne peux pas m'engager pour eux. Je passe la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Merci. Réponse à la question n°11. Vous proposez la mise en place d'un bâtiment en préfabriqué afin de faire déjeuner les enfants. Cela n'est pas prévu, les enfants sont accueillis à la SAD dans de bonnes conditions, sachant que pour le trajet, toutes les dispositions sont prises pour sécuriser ce dernier au mieux.

Monsieur HAGE : Ah oui, ça me revient, au niveau des marquages au sol du parking de l'école Méresse, c'est vrai, on en a parlé, malheureusement avec le manque d'effectifs des services techniques on a quand même pas mal de choses à gérer, notamment par rapport à ce qu'on parlait tout à l'heure, et les déviations, c'est vrai que ça n'a pas été une de nos priorités, néanmoins c'est toujours dans le calendrier des tâches, j'ai vu le responsable des services techniques ça devrait se faire ces prochaines semaines.

Concernant la grille de Dolto, la grille de Dolto, oui c'est vrai que depuis que le portail a été remplacé, il y avait une petite altération entre le mur qui a été fait avant et le portail qui a dû être fait après parce qu'on n'a pas eu le temps de le faire en même temps que le mur donc oui, effectivement, il y avait un jour qui s'était créé entre le portail et le mur, néanmoins déjà aujourd'hui il y a une tôle qui a été mise, je ne sais pas si vous avez pu le constater. Il y a encore des petites finitions à faire sur le portail, Monsieur DELELIS était cet après-midi en rendez-vous avec le prestataire pour mettre en finalité tous les travaux sur ce portail. Effectivement entre deux, pendant les congés, on a dû mettre une planche pour pouvoir sécuriser le portail.

Alors là, vous me dites, et ça, ça m'interpelle beaucoup, qu'il n'y a aucun travaux qui ont été réalisés dans les écoles pendant les vacances ; ça m'interpelle parce que, les services techniques, je peux vous dire qu'ils n'ont pas arrêté de toutes les vacances. Donc effectivement tout n'a pas été fait, parce qu'on n'avait que deux personnes au services techniques bâtiments donc vous imaginez bien, vu l'ampleur

des travaux qu'il y a à faire l'été dans les écoles, voilà, on a donné la priorité aux choses qui étaient prioritaires, on a mis un peu de côté ce qui l'était moins, effectivement tout n'est pas fait, néanmoins on a encore les prochaines vacances pour finaliser et quand même la cour de Dolto qui a été réaménagée pour qu'on soit conformes aux dispositions du plan Vigipirate, on a refait quand même des travaux dans les toilettes de l'école Blum, on a repeint trois classes, une classe par école, c'est quand même les services techniques par souci d'économies sur les travaux du portail, qu'on a payé déjà cher parce que c'est un portail spécialisé pour les écoles avec la visio, un interphone, des contacts électriques etc, on avait pris le parti de faire faire la tranchée du portail jusqu'à l'école, ainsi que le passage des câbles dans le faux plafond jusqu'au bureau de Madame la Directrice, donc tout ça vous imaginez que ça ne se fait pas en une journée et je salue quand même le travail qu'ils ont fait parce que c'était quand même quelque chose d'assez contraignant, ça prend aussi du temps, donc excusez-nous de ne pas avoir pu tout terminer, mais néanmoins le travail qui a été fait est fait. Je pense que je peux laisser la parole. Merci.

Madame BENBRAHIM : Vous nous interpellez par rapport au calendrier des salles, donc il faut savoir que là oui, effectivement le calendrier des salles au niveau privé ou associatif pour 2025 il n'est pas encore arrêté, puisque là j'attends pour le 16 octobre le retour des associations. Il nous faut le retour des associations pour que je puisse ensuite mettre le privé au calendrier, voilà.

Monsieur SENYSZEN : Comme déjà indiqué la pose d'un défibrillateur n'est pas une obligation, des pistes sont étudiées pour la pose d'un défibrillateur

Monsieur CAUX : Donc il va y avoir un défibrillateur quand même au stade, alors, c'est ça ?

Monsieur SENYSZEN : Dès qu'on peut le faire on va le faire.

Monsieur CAUX : C'est 2 300 € un défibrillateur, avec un an de contrat de maintenance. Au lieu de le faire passer en début de Conseil, de faire, comment c'était, la mise en péril, le bien sans maître, de le faire passer en interne, avec l'argent que vous économisiez, vous économisiez, vous pouviez acheter un défibrillateur tout de suite.

Monsieur SENYSZEN : On a fait quelque chose à la place, pour les tribunes, les bancs de touche.

Monsieur CAUX : Non mais là on parle de sécurité, Daniel

Monsieur SENYSZEN : Les enfants ils sont mouillés, il faut les abriter, alors il faut faire un choix.

Madame le Maire : La sécurité, mais en fait la décision modificative qu'on a faite et vous n'êtes pas intervenu, je peux vous dire au niveau sécurité, je peux reprendre les éléments, la sécurité c'est primordial pour moi, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Inaudible

Madame le Maire : Du point de vue sécurité, on a tout ce qui est sécurité, on a extincteurs, plan d'évacuation, on a également au niveau du contrat, voilà, tout ce qui est l'abattage d'arbres à Méresse pour protéger nos enfants. Donc je pense qu'au niveau sécurité, mes élus le savent ici, c'est primordial, concernant la sécurité, je fais le nécessaire à ce sujet, voilà.

Monsieur CAUX : 2 300 €, si un jour il y a quelqu'un qui fait une crise cardiaque ou un infarctus là-bas, mais le temps qu'on court, chaque seconde est préjudiciable, 2 300 € pour une vie ça représente quoi ?

Madame le Maire : Je te laisse continuer.

Madame DUQUENOY : A la salle Dutilleul, ça a été donné par les donneurs de sang du temps de Jean-Marie quand j'étais donneur de sang il n'y en avait pas. Il n'y en avait pas avant, nul part.

Madame le Maire : La salle Dutilleul ça a été mis par le don du sang.

Monsieur CAUX : Avant c'était offert pas les députées.

Madame le Maire : Avant c'était avant.

Madame DUQUENOY : Oui mais avant c'était avant mais là c'était pas le député c'était avec le don du sang.

Madame le Maire : En tout cas pas sur Evin, les nouveaux députés ne transmettent pas sur Evin

Monsieur CAUX : La question elle n'est pas là, inaudible

Madame le Maire : Monsieur CAUX je vous ai entendue. Je sais très bien que vous prenez au niveau sécurité mais ne dites pas qu'on n'est pas là pour la sécurité, quand on en discute on parle toujours de sécurité quand on fait nos réunions, ils peuvent tous vous le dire autour de la table donc un moment donné il faut arrêter, oui on va regarder mais au niveau des devis il n'y a pas de soucis mais dites pas qu'on n'est pas là, pour la sécurité.

Monsieur SENYSZEN : On n'est pas en infraction, il n'y a pas d'obligation.

Madame le Maire : On a déjà posé la question.

Monsieur Caux : Ce n'est pas une infraction, c'est pour de la prévention.  
Inaudible

Madame le Maire : On a bien entendu. En tout cas on l'a bien entendue Daniel on l'a bien entendu, tu l'as entendu. Donc voilà il n'y a pas de soucis.  
Donc Madame BENBRAHIM s'il-vous-plait.

Madame BENBRAHIM : Donc là c'est au niveau du forum des associations, donc effectivement faut savoir que j'ai sondé les associations, à savoir s'ils souhaitaient un forum des associations en présentiel ou faire un 4 pages au niveau de la présentation de leurs associations. Donc effectivement malheureusement avec le peu de retour que j'ai reçu, et la plupart souhaitaient un 4 pages donc effectivement il n'y a pas eu de forum d'associations encore cette année, ça fait 2 ans parce que en fait toutes les actions ayant répondues souhaitaient un 4 pages pour être distribué dans les boites aux lettres. Donc là le 4 pages en fait c'est la présentation de l'associations.

Madame le Maire : Merci, Monsieur FAUQUEMBERGUE va terminer.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Vous évoquez la fermeture du crédit mutuel je la déplore aussi, c'est arrivé comme ça du jour au lendemain, le crédit mutuel a décidé de mettre la clé sous la porte. Alors que pensez-vous faire pour le marché hebdomadaire ? Alors pour le marché hebdomadaire on s'était bien investis on n'a jamais La mairie a pris toutes les décisions nécessaires pour qu'ils puissent s'installer, malheureusement ils n'ont plus de clients et quand un commerçant. Je le déplore autant que vous parce qu'on avait bien travaillé.

Madame le Maire : Je vais quand même revenir sur le crédit mutuel hein parce que on a découvert comme vous les affiches placardé sur le distributeur, moi j'ai contacté le crédit mutuel donc ils m'ont

fait part qu'au niveau de la location ça revenais trop cher malheureusement le distributeur était collé à la location donc ils ne pouvaient pas le laisser en continu, donc là on est quand même en train de travailler avec la poste pour étudier des solutions alternatives.

Donc pour votre information le Samedi 28 Septembre de 9h à 17h vous avez une grande vente concernant la croix rouge au niveau de la salle Dutilleul donc ce samedi ci, après il y a également Octobre rose le dimanche 6 Octobre donc rendez-vous à 9h à la salle Dutilleul pour parcourir les rues de la commune donc si vous pouvez également porter un vêtement ou un accessoire rose concernant cette balade, le banquet des aînées 13 Octobre donc toujours à la salle Dutilleul.

Je vous remercie.

La séance est levée il est 19h59.